

l'emploi et tous les autres bénéfices sociaux que j'ai mentionnés, est une erreur. On com- met là une grave erreur, parce qu'il résulte de la mise en vigueur de cette proposition que ces prestations sociales, auxquelles on ne pensait pas au moment de la Confédération, disparaîtront parce qu'alors le pou- voir résiduel appartiendra aux provinces.

Malgré l'interprétation que les gouverne- ments ou les tribunaux en ont donnée, je dis que c'est faux. Le pouvoir résiduel doit appartenir au gouvernement fédéral et il y a un article qui peut le lui confier. Je dis qu'il est absolument impossible aux gouverne- ments municipaux et provinciaux d'accepter ces nouvelles responsabilités à cause des li- mites de leurs pouvoirs d'imposition. Je dis qu'il est absolument impossible, à cause de la différence des richesses, des ressources et de la productivité des provinces, d'avoir un minimum national d'un bout à l'autre du pays. Nous devons certes viser à cela par nos lois et nos politiques si nous voulons tous être des citoyens canadiens. Je dis que le gouverne- ment fait fi de tout cela en revenant aux méthodes antérieures à 1941. Naturellement, cela peut s'appliquer de façon particulière au vaste problème du chômage.

Je me souviens d'avoir lu récemment une déclaration du premier ministre d'une des pro- vinces, dans laquelle il exprimait cet avis; j'admets avec lui que le chômage généralisé est manifestement un problème dont tous les pouvoirs publics doivent s'occuper, mais que c'est au gouvernement national qu'il appar- tient, au premier chef, de prendre des mesures correctrices. Seul le gouvernement national a la maîtrise stratégique de la politique fiscale, du commerce extérieur, ainsi que les pouvoirs constitutionnels et les ressources financières qu'il faut constamment mettre en œuvre pour lutter contre le chômage.

Nos relations fiscales avec les provinces sont une des plus importantes questions dont les députés puissent être saisis. C'est une ques- tion d'importance capitale pour chaque ci- toyen et, notamment, pour les gouvernements provinciaux et municipaux. A mon avis, le gouvernement fédéral trahit les intérêts des Canadiens ainsi que ceux des gouvernements provinciaux et municipaux en faisant marche arrière non seulement dans les propositions mais aussi, sauf erreur, dans les exigences dont le premier ministre a fait part aux pro- vinces et auxquelles il veut qu'elles donnent leur agrément, car c'est le mot employé, je crois, avant la fin de septembre. Le mot «agrément» n'est peut-être pas très juste, mais je sais que d'après l'un des communiqués, c'est en septembre, je crois, que les diverses provinces doivent faire parvenir leur réponse. Nous savons par les journaux qu'on a

[M. Winch.]

adressé des questions au gouvernement en vue de régler certains détails et problèmes.

Je ne crois pas que ce nouveau plan soit dans le meilleur intérêt du Canada. Je ne crois pas qu'il soit pratique. Si le gouvernement persiste à vouloir le mettre en œuvre, je crois qu'après une période d'essai d'un an ou deux, nous devons adopter une autre formule, une formule qui ressemble davantage aux accords quiennaux qui sont en vigueur depuis 1941 et qui, au dire du gouvernement, prendront fin le 2 mars de l'an prochain.

Je sais que le gouvernement a dit qu'il préparerait un plan selon lequel il s'occupe- rait de la perception de ces impôts. Ce plan est bien typique et tout cousu de restrictions, surtout celui dont il est question à la page 6893 du *hansard* où le ministre a dit que le gouvernement fédéral se chargerait de la per- ception, pourvu que l'assiette de l'impôt provincial soit identique, en tout temps à celle de l'impôt fédéral. Si le gouvernement fédéral n'assure la perception que lorsque l'assiette de l'impôt provincial est identique à celle de l'impôt fédéral, je ne vois pas bien comment le ministre des Finances remet aux provinces leurs pouvoirs constitutionnels. Mais si l'as- siette de l'impôt n'est pas toujours identique, les services de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés feront double emploi.

Je constate qu'il ne me reste qu'une minute avant que mon temps de parole soit épuisé. Je répète que toute cette question du budget est importante. Je n'ai pu en exposer que deux aspects. En premier lieu, on ne nous a pas expliqué les lignes de force économiques de base, et, en deuxième lieu, on n'a pas établi la balance de vérification entre ce qui semble judicieux et ce qui peut entraîner des conséquences désastreuses. J'estime que nous y avons droit. C'est une chose que nous devons savoir si nous voulons comprendre pleine- ment le présent budget.

Pour terminer la dernière moitié de mon discours, je tiens à dire que la question des relations et des accords fédéraux-provinciaux est si sérieuse qu'avant de procéder selon le programme qu'il s'est tracé, le gouvernement devrait, selon moi, réfléchir de nouveau et en profondeur sur la portée de ce qu'il fait; autrement, il risque de compromettre la si- gnification véritable du fédéralisme et du canadianisme.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): J'ac- corderai la parole au député de Leeds (M. Matheson) après l'interruption du déjeuner. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance suspendue à une heure, est re- prise à deux heures et demie.)